



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 57884

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur le rapport publié le 30 septembre 2013 par le Conseil d'orientation pour l'emploi intitulé « Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement ». La méthodologie employée dans ce rapport conduit à observer les difficultés de recrutement importantes dans les métiers suivants : ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement et formage de métal, techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques ; dessinateurs en électricité et électronique ; ouvriers qualifiés de l'impression et du façonnage des industries graphiques ; techniciens et agents de maîtrise de la maintenance ; aides-soignants, infirmiers, médecins, professions paramédicales ; ingénieurs et cadres d'études et développement en informatique ; attachés et cadres commerciaux. Ce rapport y ajoute les difficultés déjà bien identifiées pour recruter des aides à domicile, des cuisiniers et employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie-restauration, les conducteurs d'engins agricoles, d'engins du BTP ou pour le transport en commun, ou encore dans les métiers de bouche (boucher, charcutier, boulanger, pâtissier). Parmi les causes de ces difficultés de recrutement, le Conseil d'orientation pour l'emploi évoque l'inadéquation de la formation des candidats aux besoins du marché du travail, et préconise une plus grande adaptation de l'offre de formation. Il souhaite ainsi connaître les orientations du Gouvernement pour apporter des solutions concrètes à ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57884

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5114

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)